

La Provence - YVES VEYRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE : "Dans les cas où ce serait nécessaire, la nationalisation ne doit pas être exclue"

■ Que pensez-vous du protocole ?

Je l'ai reçu seulement hier soir, je suis étonné que la ministre qui vante le dialogue social de manière systématique n'ait pas envoyé aux organisations syndicales ce protocole avant de le rendre public comme cela avait été le cas sur les fiches métier. Je crains une précipitation qui mette en balance les impératifs de la santé avec ceux de la reprise économique.

■ C'est une bonne base ?

Une clarification est nécessaire sur la question des moyens, et des masques en particulier. Mardi dernier le Premier ministre a dit que leur disponibilité est une condition de la reprise dans les entreprises donc la question est : qui les fournit et quelles sont les prescriptions selon le poste occupé et qui les prend en charge ? Or la ministre du Travail nous dit que ce n'est pas une obligation. J'aimerais un peu de clarté.

■ Les syndicats sont en première ligne ?

Il a fallu que les organisations syndicales tapent du poing sur la table parfois pour que dans certaines entreprises on arrête l'activité quand elle n'était pas indispensable et qu'on n'avait pas les moyens de se protéger et quand on ne pouvait pas s'arrêter on met en place des dispositifs de protection. Heureusement que les syndicats étaient là aussi pour faire respecter les distances en étalant les prises de services, en réduisant la charge de travail. On n'est pas satisfait du tout de la volonté d'accélérer les délais de consultation des CSE car la précipitation ne va pas avec la bonne mise en place des conditions de travail, il faut que la progressivité soit en tête, a fortiori pour la reprise.

■ Le droit du travail est mis à mal ?

Beaucoup de salariés se sont tournés vers les syndicats, y compris là où il n'y en a pas car il y avait des inquiétudes sur les dispositions mises en œuvre hors du commun. On réclame que le gouvernement remette en place par ordonnances les CHSCT là où ils ont été supprimés car on s'aperçoit à quel point ils sont importants. Heureusement que nombre de nos élus même s'ils sont moins nombreux avaient encore la connaissance des CHSCT. On voit bien le risque lié à la réduction du nombre de mandats. Il y a un décret très simple à prendre pour le gouvernement : remettre en place les CHSCT de la même façon qu'on lui a demandé de revenir sur la réforme de l'Assurance chômage et comme on va lui demander de renoncer définitivement à la réforme des retraites. Cette situation a révélé qu'on ne se trompait pas, concernant le secteur de la santé ou dans le secteur public d'une manière générale, il est dommage qu'on ne nous ait pas écoutés avant.

■ Sur le télétravail aussi ?

En 2017 nous étions parvenus à une délibération avec les employeurs sur la mise en place du télétravail et nous demandions une négociation interprofessionnelle qui cadre sa mise en place en intégrant le droit à la déconnexion et on n'a pas été suivi. J'espère qu'on va s'y atteler le plus vite possible.

■ Le Covid-19 doit être reconnu comme maladie professionnelle ?

Oui, nous avons fait formellement la demande et pas seulement pour les salariés du secteur de la santé. Dans le contexte des activités qui ne se sont pas arrêtées beaucoup de salariés ont été infectés voire certains gravement et même jusqu'au décès pour quelques-uns d'entre eux et la reconnaissance ne doit pas se limiter aux applaudissements.

■ Vous alertez l'État sur la nécessité d'aider aussi des ETI comme Cnim ?

Il ne faut oublier personne. Sur Cnim (La Provence du 2 mai) je suis intervenu auprès des pouvoirs publics pour qu'elle soit intégrée dans les dispositions pour sauver une entreprise et les emplois qui vont avec. Il y a des secteurs qui vont souffrir. On est inquiet et nous avons dit que dans les cas où ce serait nécessaire la nationalisation ne doit pas être exclue. Le manque de coordination au niveau européen nous inquiète aussi, il ne faudrait pas que les entreprises entrent en compétition pour remporter des marchés et aillent trop vite, au détriment des impératifs de santé.